



Facturation suite a Etat des lieux

Par **sarouche**, le **25/05/2013** à **21:28**

Bonjour, j'ai un petit soucis. Mon etats des lieux de sortie a eut lieu le 2 avril 13. Une personne de l'agence ete presente et le proprietaire. Apres 4h30 d'etat des lieux je me retrouve avec 250euros en moins +devis pour un parquet. Le tout noté dans l'etat des lieux et signé par moi meme. Aujourd'hui je reste sans nouvelles de l'agence, pas de devis, pas d'appel ni de courrier. Pourrons ils me reclamer quelquechoses apres le delai de 2 mois ? Dois je m'inquieter ? Pourront ils me demander de payer quelquechoses sans devis ?

Merci de votre aide.

Par **cocotte1003**, le **26/05/2013** à **03:58**

Bonjour, le bailleur a deux mois pour vous restituer le dépôt de garantie, déductions faites du montant des travaux notés dans l'état des lieux de sortie. Le bailleur devra vous fournir des justificatifs des sommes retenues. Rien d'autres ne peut être rajouter qui ne soit déjà noté, cordialement

Par **Lag0**, le **26/05/2013** à **11:02**

Bonjour,

J'ai du mal à comprendre quand vous dites :

"Après 4h30 d'etat des lieux je me retrouve avec 250euros en moins +devis pour un parquet"

D'où viennent ces 250 euros ?

Ce n'est pas le rôle de l'état des lieux de chiffrer quoi que ce soit. L'état des lieux est un constat comme son nom l'indique de l'état dans lequel se trouve le logement à l'instant précis. C'est en quelle que sorte une photographie.
Je ne vois donc pas bien ce que cette somme vient faire sur un état des lieux.